

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2029**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Cession, par la Communauté urbaine de Lyon, à la SERL, d'un tènement immobilier à détacher du tènement cadastré sous le numéro 548 de la section AS situé au 84, avenue Charles de Gaulle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2029**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Cession, par la Communauté urbaine de Lyon, à la SERL, d'un tènement immobilier à détacher du tènement cadastré sous le numéro 548 de la section AS situé au 84, avenue Charles de Gaulle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 06-5440 du 4 octobre 2006, monsieur le Préfet du Rhône a déclaré d'utilité publique les travaux et les acquisitions des terrains à entreprendre par la Communauté urbaine de Lyon ou son aménageur, la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), pour l'aménagement de la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune.

L'ordonnance d'expropriation prise par monsieur le juge de l'expropriation le 7 mars 2007, a déclaré exproprié pour cause d'utilité publique au profit de la Communauté urbaine les immeubles impactés par ce projet d'aménagement et a donc transféré leur propriété à cette dernière.

La Communauté urbaine a acquis, notamment, une parcelle de terrain nu appartenant à madame Champeytinaud situé 84, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune, cadastré sous le numéro 548 de la section AS pour 1 184 mètres carrés.

La Communauté urbaine et madame Champeytinaud sont arrivés à un accord sur une indemnité de 452 000 € se décomposant comme suit :

- indemnité principale : 410 000 €,
- indemnité de emploi : 42 000 €.

Cet accord sera formalisé lors de la signature de l'acte authentique réitérant le présent protocole.

De plus, la Communauté urbaine s'engage à céder à madame Champeytinaud une bande de terrain à détacher de ladite parcelle, non impactée par l'aménagement de la ZAC, d'une superficie de 33,55 mètres carrés au prix de 10 050 €, le dossier de cession correspondant est présenté à cette même séance du Bureau.

Par ailleurs, aux termes de la promesse d'achat, la SERL, aménageur de la ZAC, s'engage à racheter à la Communauté urbaine le tènement restant de 1 150,45 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 548 de la section AS, bien rendu libre de toute location ou occupation à la signature de l'acte de cession, au prix de 441 950 € et à lui rembourser les frais pour un montant estimatif de 5 800 € qu'elle a engagés lors de cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la SERL pour un montant de 447 750 €, du tènement à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 548 de la section AS situé 84, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Centre.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 0531, le 9 juillet 2007 pour la somme de 13 521 000 € en dépenses et 13 521 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 447 750 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du patrimoine communautaire : 447 750 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 300 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.